

ASSOCIATION
« MAISON DES ADOLESCENTS
DES HAUTS DE SEINE »

MDA 92

STATUTS

Préambule

Les différentes personnes publiques et privées qui interviennent régulièrement auprès des adolescents du département des Hauts de Seine ont noué depuis de nombreuses années des relations afin d'améliorer la réponse apportée à cette catégorie de population dans les domaines les plus divers : Santé physique et mentale, Action sociale, Justice, Orientation scolaire, Culture, etc.

Ces acteurs de terrain ont mis en place, avec le soutien de l'Etat et des collectivités locales, diverses modalités de coopération.

Ils souhaitent maintenant aborder une nouvelle étape dans leur action au service des adolescents du département des Hauts de Seine notamment afin de mettre en œuvre les principes et actions figurant au cahier des charges national des maisons des adolescents :

- amélioration de l'accessibilité au dispositif d'aide aux adolescents existant ;
- décloisonnement de la prise en charge multi partenariale et multi professionnelle ;
- accompagnement adapté aux besoins de l'adolescent et de sa famille.

Afin de structurer cette nouvelle étape, il a été décidé de constituer la présente association qui oeuvrera au profit :

- des adolescents;
- de leurs parents, familles et proches ;
- des professionnels intervenant à leurs côtés
- des institutions publiques et privées concernées.

TITRE I

CONSTITUTION – DENOMINATION – OBJET – SIEGE – DUREE

Article 1 - Constitution

Il est constitué entre les adhérents aux présents statuts et ceux qui y adhéreront ultérieurement, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée et ses textes d'application.

Article 2 - Dénomination

L'association a pour dénomination :

MAISON DES ADOLESCENTS DES HAUTS DE SEINE

L'association peut également être désignée par son sigle :

MDA 92

Article 3. – Objet, Modalités d'actions, Neutralité

Article 3.1. Objet de l'Association

L'association a pour but d'améliorer le bien être et la santé des adolescents résidant dans le département des Hauts de Seine ainsi que l'accès des adolescents aux prestations qui leur sont destinées.

A ce titre, l'association entend :

- **Faciliter** le repérage, l'accueil, l'écoute et l'orientation des adolescents et de leurs proches par les différents professionnels ;
- **Favoriser** l'organisation d'une évaluation rapide de la situation ;
- **Apporter** une réponse adaptée aux besoins de l'adolescent et de sa famille ;
- **Coordonner et mettre en réseau** les activités élaborées et mises en commun par les partenaires œuvrant dans les différents champs relatifs aux adolescents : pédagogique, sanitaire, social, médico-social, éducatif, judiciaire et de la prévention, intervenant aussi bien dans le secteur public que privé, notamment associatif ;
- **Pérenniser les partenariats** déjà existants dans le département des Hauts de Seine et en favoriser de nouveaux selon les besoins repérés ;

